



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUEMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE.

## *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François-André ALLAERT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Roland PONSAA	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Philippe GUYARD	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Gilles TRAHARD	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Noëlle CABBILLARD	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Université de Bourgogne - Centre de Recherche et d'Etude de Droit Et Science Politique (CREDESPO) - Organisation du colloque "Logement du majeur vulnérable" - Demande de subvention**

Lors de la réforme des majeurs protégés du 5 mars 2007, le législateur a porté une attention particulière au logement du majeur vulnérable. Ce bien présente la particularité de relever tant de la protection de la personne que de la protection des biens.

Lieu qui garantit la santé et la sécurité d'un individu, le logement est aussi l'objet du droit fondamental, celui de choisir son domicile. Le logement est également un bien important du patrimoine du majeur, qu'il faudra administrer tout au long de la mesure de protection dans le respect de dispositions différentes selon que le majeur détient sur ce bien un droit au bail ou un droit de propriété.

Le colloque, organisé par le CREDESPO, a pour ambition d'exposer les raisons de cette place particulière accordée au logement du majeur vulnérable et d'étudier les mesures créées ou renforcées par la loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique du majeur, entrée en vigueur depuis plus d'un an. Il associera des intervenants universitaires et des représentants du monde judiciaire.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Bourgogne, UniversCités, approuvée par le Conseil de Communauté le 25 juin 2009, le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques nationaux, organisés par l'Université.

En application de cette convention et au vu du budget prévisionnel, communiqué par le laboratoire CREDESPO, il est proposé d'accorder à l'Université de Bourgogne, une participation financière de 2 000 €, pour l'organisation du colloque « *Le logement du majeur vulnérable après la loi du 5 mars 2007* ».

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2010, à l'Université de Bourgogne, pour l'organisation du colloque ci-dessus présenté par le laboratoire CREDESPO ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

*Convocation envoyée le 18 juin 2010*  
*Publié le 25 juin 2010*  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2010



Pour extrait conforme,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Vu pour être annexé à la délibération n° 47  
du Conseil de Communauté du 24 juin 2010

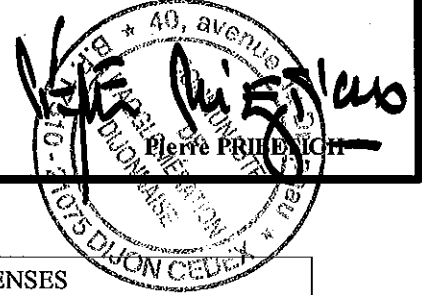
Dijon, le 25/06/2010

28 JUIN 2010



Colloque du laboratoire CREDESPO  
BUDGET PREVISIONNEL

Pour le Président,  
Le Vice-Président



RECETTES		DEPENSES	
• CREDESPO	3 000 €	• Frais d'hébergement	900 €
• Licence por gestion de l'habitat	1 000 €	• Frais de déplacements (intervenants)	2 000 €
• Conseil régional des Notaires	500 €	• Frais pauses-café	300 €
• FNAIM	500 €	• Frais postaux	1 100 €
• Sufcob uB	200 €	• Pochettes participants	1 000 €
• Ville de Dijon	1 500 €	• Documentation scientifique	3 000 €
• Grand Dijon	2 000 €	• Affiches	150 €
• Droits d'inscriptions	1 500 €	• Programmes (conception et impression)	2 000 €
• Frais inscriptions repas	250 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 450 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 450 €</b>